



Déclaration d'intention 2010 – 2012

comité de la Société pédagogique genevoise

En respectant les décisions prises par l'Assemblée des délégués et les Assemblées générales, **nous**, candidates et candidats à l'élection du comité, **nous engageons** à travailler et à agir pour :

La qualité de l'école

- Oeuvrer à la concrétisation des objectifs fixés par l'art. 4 de la Loi sur l'instruction publique.
- Travailler à la cohérence de la scolarité obligatoire, à un meilleur fonctionnement de l'institution dans le respect des différents cahiers des charges et du code de déontologie du SER.
- Veiller au développement d'une politique intégrative cohérente et réaliste pour tous les élèves à besoins spécifiques pour laquelle des moyens nécessaires sont octroyés.
- Favoriser les structures et les pratiques pédagogiques permettant la réussite de tous les élèves.
- Maintenir et développer les prestations en activités créatrices, musicales, culturelles et physiques des maîtres-ses spécialistes indispensables au développement global de l'élève, pour lesquelles la présence des MS est requise.
- Combattre les réformes uniquement structurelles et budgétaires qui augmentent la charge de travail des enseignants au détriment de leur mission d'assurer la réussite de tous les élèves.
- Refuser toute précipitation dans la réalisation des projets du DIP, comme l'augmentation de l'horaire de l'élève, pour mieux tenir compte des avis des partenaires.
- Lutter contre une tendance à la sélection de l'école publique genevoise, pour laisser le temps aux élèves d'acquérir les connaissances nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle.
- Combattre les initiatives contraires aux principes pédagogiques et démocratiques défendus par l'association professionnelle et soutenir celles qui les promeuvent.
- Développer les relations avec les partenaires (GAPP, AGCEP, GEMR, FEG, etc.).
- Entretenir des liens réguliers avec les autres associations romandes au sein du SER.

La valorisation du métier

- Renforcer l'image positive du métier d'enseignant-e vis-à-vis du public et des autorités.
- Encourager la professionnalisation du métier d'enseignant-e, notamment par le développement d'une véritable autonomie partielle des établissements.
- Faire respecter la SPG comme partenaire essentiel représentant le corps enseignant dans les dispositifs de concertation avec l'autorité scolaire et les partenaires associés.
- Travailler au développement d'une formation initiale des enseignants vers la maîtrise universitaire.
- Garder un esprit critique vis-à-vis de l'IUFE, chargé d'organiser les formations initiale et continue.
- Développer les liens avec la Section des sciences de l'éducation de l'université.
- Veiller à ce que le nouveau service de la coordination pédagogique offre un accompagnement de proximité efficace au service des établissements et des enseignant-e-s.
- Veiller au bon accueil des nouveaux collègues et à l'équité de leurs conditions d'engagement, d'évaluation de leur période probatoire, de nomination ou de stabilisation.

Les conditions de travail

- Aménager des conditions de travail permettant de lutter contre l'échec scolaire.
- Obtenir des conditions et des ressources optimales pour un fonctionnement unifié de l'enseignement primaire en adéquation avec les besoins et la réalité des établissements.
- Défendre le service public par la sauvegarde des emplois et des mécanismes salariaux grâce aux accords signés par le Cartel intersyndical avec le Conseil d'Etat.
- S'opposer à toutes les démarches politiques visant à attaquer le statut de fonctionnaire.
- Obtenir des budgets à la hausse prenant en compte les effectifs, les besoins des élèves et les moyens nécessaires à la pratique d'un métier en évolution, conditions sine qua non pour intégrer les réformes en cours pour l'école genevoise (PER, réforme des structures en lien avec le concordat HarmoS, création d'une direction unique de l'enseignement obligatoire).
- Améliorer les conditions de travail, proposer des modalités pour en diminuer la charge, en tenant compte de la santé et du respect des personnes.
- Soutenir et défendre tous les collègues membres de la SPG.

Jacqueline Batschelet, Carine Guex-König, Dominique Kunzli Leclerc, Isabelle Maulini,
Murielle Quenzer, Suzanne Schoeb, Laurent Vité